

Jean-André Lasserre

Conseiller général de Courbevoie

Président du groupe municipal « Une autre ambition pour Courbevoie »



OPH Courbevoie Habitat

Monsieur, Frédéric GLAIS

Directeur général

1 rue Massenet,

BP N°2

92403 Courbevoie Cedex

Objet : Travaux de la résidence Régnault à Courbevoie

Nanterre, le 14 juin 2013

Monsieur Le Directeur général,

Les locataires de la Résidence Leclerc (Régnault) m'ont fait parvenir la réponse que vous avez apportée à leur pétition en date du 17 avril 2013 par laquelle ils sollicitaient des travaux pour l'amélioration des conditions d'accès et de sécurisation de la résidence.

Vous avez souhaité leur répondre par la circulaire du 7 mai 2013. Le contenu de cette réponse est surprenant. En effet, loin d'apporter des éléments de réponse à leurs inquiétudes, vous demandez à cette association de locataires :

- de justifier ses adhérents, et donc de vous fournir le fichier de ses membres,
- de faire supporter la charge des travaux d'amélioration d'accès et de sécurisation aux locataires,
- de valider et d'assumer le devis de 120 000 € pour la réalisation de ces travaux.

Ces demandes posent problème. Et ce, pour trois raisons essentielles :

- la fourniture du fichier d'adhérents de l'association des locataires de la résidence Leclerc n'est, en aucun cas, justifiable et, dans tous les cas, illégale.
- la charge des travaux de sécurisation et de résidentialisation est à assumer par le propriétaire, et non pas les locataires. Ce type de dysfonctionnement est, de temps à autres, constaté dans le parc privé. Cependant, lorsque c'est le cas, ces faits sont systématiquement dénoncés par les associations de consommateurs et les médias.

- l'avis des locataires peut être requis pour des travaux importants touchant leur résidence, néanmoins leur participation financière est rarement sollicitée et, lorsque c'est le cas, des devis comparatifs doivent être présentés.

Dans un autre registre, fin 2010, le rapport de la MILOS a publiquement indiqué que l'OPH Courbevoie Habitat disposait d'une trésorerie très confortable de 15,7 millions d'euros. Ces sommes devraient être prioritairement destinées à l'amélioration de l'habitat et de la sécurité de vos locataires.

Aussi pouvez-vous me préciser à quelles autres fins ces fonds sont programmés ?

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur Le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-André LASSERRE

Copie : Monsieur Emmanuel DEWEIDER - Président de l'Association des Locataires Leclerc
Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Député-maire de Courbevoie
Madame Yolande DESHAYES - Présidente de l'OPHLM de Courbevoie et 1^{ère} Adjointe au Maire